

Déclaration des Performances



Conformément à l'Annexe III du règlement (EU) N° : 305/2011
modifié par le règlement délégué (EU) No. 574/2014
(Règlement des Produits de construction)

Pour le produit **Ucrete RG**
N°. 01130170

Composition du système :
Primaire : Ucrete PRG
Couche de finition : Ucrete RG
Appliqués selon instructions du fabricant.

1. Identification unique du produit-type :

BS EN 1504-2 Système de protection de surface pour béton / résistance chimique

2. Usage prévu du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée, comme prévu par le fabricant :

EN 13813: résine de synthèse pour utilisation en intérieur

3. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse du contact du fabricant, conformément à l'article 11 §5 :

Master Builders Solutions UK Ltd
19 Broad Ground Road – Redditch B 98 8YP
United Kingdom

4. Mandataire :

Sans objet

5. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V:

Systeme 4
Systeme 3 pour le comportement au feu

6a. Norme harmonisée :

Comportement au feu (DIN EN ISO 9239-1, 11925-2, 13501-1) testé selon le système 3 :
Laboratoire /Organisme de certification :
Exova Warringtonfire UK (Numéro d'identification CE : 0833)

Déclaration des Performances

**7. Performances déclarées :**

Performances déterminées pour le système :

Caractéristiques essentielles	Performances	Système d'attestation de conformité	Spécifications techniques harmonisées
Classification de réaction au feu	Bfl-s1		EN 13813: 2002
Résistance à l'abrasion	Pass		EN 1504-2: 2004
Résistances à l'attaque chimique sévère	Class II (Class I for amines)		
Résistance à la traction	> 2,0	EN 1504-2: 2004	EN 13813: 2002
Résistance à l'impact	Class I		

PND : Performance non déterminée

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une Evaluation Technique Européenne a été délivrée :

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

.....
(Signature)Julien Luangraj
Directeur Marketing et Performance - Master Builders Solutions

le 01/03/2021 à Lisses.